

# **COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 10 décembre 2020**

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, sont :

présents : Marie-Jeanne KIEFFER, Bruno NAEGELIN, Ghislaine BERINGER Etienne SIGRIST, Lilly ANCEL, Jean-Yves TRETZ, Jacky WASSMER, Cathy KURTZEMANN, Éric SCHWEIN, Didier PEREIRA, Nadia PIERSON – BEN YEKHLEF, Yannick MEAL, Karine BODEZ, Sandrine HEITZMANN, Laurianne GROSS, Siegrid LESBAUPIN, Baptiste DESSAINT

absence excusée : Florian GROSSON

absence non excusée : néant

procuration : Florian GROSSON à Cathy KURTZEMANN

secrétaire de séance : Virginie STOCKY, coordinatrice des services

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

## **ORDRE DU JOUR**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2020
2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
3. TARIFS COMMUNAUX
4. AVENANT N° 2 – CONVENTION DE TRANSFERT DE LA MISSION D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS EN MATIÈRE D'URBANISME PAR LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON
5. MUTATIONS IMMOBILIÈRES
6. CLASSE ULIS – TRANSPORT DES ÉLÈVES JUSQU'AU COLLÈGE
7. NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE
8. RAPPORT D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 SUR TERRAIN MOTO-CROSS
9. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS
10. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX
11. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

# SOMMAIRE



<b>1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2020 .....</b>	<b>61</b>
<b>2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL .....</b>	<b>61</b>
<b>3. TARIFS COMMUNAUX.....</b>	<b>62</b>
<b>4. AVENANT N° 2 – CONVENTION DE TRANSFERT DE LA MISSION D’INSTRUCTION DES DEMANDES D’AUTORISATIONS EN MATIÈRE D’URBANISME PAR LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON.....</b>	<b>64</b>
<b>5. MUTATIONS IMMOBILIÈRES .....</b>	<b>65</b>
A. CESSIONS - AFUA RUE DU CHÂTEAU D’EAU .....	65
<b>6. CLASSE ULIS – REMBOURSEMENT FRAIS OUVERTURE ET TRANSPORT JUSQU’AU COLLÈGE.....</b>	<b>65</b>
<b>7. NOMINATION D’UN CORRESPONDANT DÉFENSE.....</b>	<b>66</b>
<b>8. RAPPORT D’ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 SUR TERRAIN MOTO-CROSS ..</b>	<b>66</b>
<b>9. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS.....</b>	<b>66</b>
A. FILIÈRE ADMINISTRATIVE .....	66
<b>10. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX.....</b>	<b>67</b>
A. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS RHIN BRISACH.....	67
1. <i>Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés .....</i>	<i>67</i>
<b>11. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES.....</b>	<b>67</b>
A. BILAN TELETHON .....	67
B. PROCHAINE SÉANCE .....	67

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2020**

Le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2020 n’appelle aucune observation et est approuvé à l’unanimité.

## **2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. le maire rend compte des actes pris dans le cadre des délégations du conseil municipal en dates du 26 mai 2020 et 15 septembre 2020 (CGCT article L.2122-22) :

DEL 56/2020	Mise à disposition salle des fêtes – Amicale des donateurs de sang de Balgau	10.11.20	131
DEL 57/2020	Tarifs des services et objets en vente à la médiathèque (ajout sac en tissu)	24.11.20	132-133
DEL 58/2020	Marché à procédure formalisée : fourniture, pose et entretien de caméras de vidéo protection – entreprise Eiffage Energie Systèmes	26.11.20	138
DEL 59/2020	MAPA : avenant n° 1 au marché de maîtrise d’œuvre pour la mise en conformité du bâtiment du complexe sportif (ACCEO	03.12.20	139

Le conseil municipal en prend acte.

### 3. TARIFS COMMUNAUX

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide :

☞ **de fixer** comme suit les tarifs communaux :

OBJET	TARIF (€) AU 01.01.21
<b><u>Droits de place</u></b>	
- Emplacement - camion commercial	10,00
- Emplacement - marché	5,00
- Cirque - caution	160,00
- Cirque - emplacement et stationnement	gratuit
- Cirque - fluides (eau, électricité)	gratuit
- Redevance occupation domaine public – terrasse commerciale (forfait mensuel)	15,00
<b><u>Divers</u></b>	
- Photocopie (unité)	0,15
- Télécopie 1 <sup>ère</sup> page (par n° d'appel)	1,00
- Télécopies suivantes	0,15
<b><u>Facturation</u></b>	
- Frais administratifs sur mémoire	35,00
- Main d'œuvre horaire	30,00
- Matériel roulant horaire	60,00
- Dépôts sauvages - enlèvement en régie (selon volume ou circonstances)	de 50 à 150,00
- Dépôts sauvages - enlèvement par prestataire extérieur	refacturation
<b><u>Studio 40 rue de la Libération</u></b>	
- Semaine complète (ou > 2 nuitées) (en sus nettoyage draps & taies)	100,00
- WE, une ou deux nuitées (en sus nettoyage draps & taies)	50,00
- Logement d'urgence (mois)	155,00
<b><u>Salle des fêtes – location</u></b>	
<b><u>Occupant de Fessenheim</u></b>	
- Association affiliée à l'OMSCAL et paroisse (*)	60,00
- Particulier	130,00
- Entreprise locale	230,00
- Associations non affiliées à l'OMSCAL	330,00
<b><u>Occupant hors commune</u></b>	
- Association (**) ou personne morale	530,00
<b><u>Salle des fêtes - frais chauffage (16.03 – 14.11)</u></b>	
<b><u>Occupant de Fessenheim</u></b>	
- Consommation hors gel < 6 850 kWh/j ou 500m <sup>3</sup> /j	gratuit
- Consommation > 6 850 kWh/j ou 500m <sup>3</sup> /j	0,32 €/m <sup>3</sup>
<b><u>Occupant hors commune</u></b>	
- Sur consommation réelle (*)	0,32 €/m <sup>3</sup>
<b><u>Salle des fêtes - frais chauffage (15.11 – 15.03)</u></b>	
<b><u>Occupant de Fessenheim</u></b>	
- Consommation < 700m <sup>3</sup> /j	gratuit
- Consommation > 700m <sup>3</sup> /j	0,32 €/m <sup>3</sup>
<b><u>Occupant hors commune</u></b>	
- Consommation < 200m <sup>3</sup> /j	gratuit
- Consommation > 200m <sup>3</sup> /j	0,32 €/m <sup>3</sup>
<b><u>Vaisselle &amp; couverts</u></b>	
- Prêt (particuliers uniquement)	forfait 10,00
- Casse ou manquant (en sus)	valeur de remplacement
<b><u>Panneaux d'exposition</u></b>	
- Prêt	gratuit
<b><u>Clubhouses – location (forfait journée)</u></b>	
<b><u>Occupant de Fessenheim</u></b>	

OBJET	TARIF (€) AU 01.01.21
- Association affiliée à l'POMSCAL (***) - Particulier et syndic de copropriété - Association non affiliée à l'POMSCAL - Entreprise locale	gratuit 50,00 100,00 100,00
<u>Occupant hors commune</u> - Personne morale ou membre d'une association locale	100,00
<b><u>Étangs de pêche chalet – location (forfait journée)</u></b> <u>Occupant de Fessenheim</u> - Association affiliée à l'POMSCAL (***) - Particulier - Association non affiliée à l'POMSCAL - Entreprise locale	gratuit 50,00 80,00 100,00
<u>Occupant hors commune</u> - Membre d'une association locale - Chalet et étang des Joncs ( <i>alevinage en sus à voir avec l'association les Amis du Muhlbach</i> )	100,00 tarif chalet + 50,00
<b><u>Tous locaux communaux</u></b> - Tarif majoré association ou particulier en cas de déclaration d'occupation frauduleuse pour le compte d'un tiers non susceptible d'occuper à titre gratuit ou onéreux un local communal	500,00
<b><u>Médiathèque</u></b> - Étudiant - Adulte (droits annuels) - Adulte hors commune (droits annuels) - Moins de 18 ans et + de 70 ans (droits annuels) - Monographie	5,00 11,00 15,00 gratuit 40,00
<b><u>Médiathèque – non rendus</u></b> - Livre, CD, DVD, VHS acquis - Livre, CD reçu en don - Frais administratifs (par facture)	prix d'achat 8,00 5,00
<b><u>Espace muséographique Victor Schælcher, son œuvre</u></b> - Tarif plein (+16 ans) - Tarif enfant (10 à 16 ans), groupes scolaires et périscolaires - Tarif groupe (à partir de 10 personnes payantes) - Tarif réduit (CE, étudiants) - Atelier pour scolaires/périscolaires (par groupe) - Visite guidée (gratuite pour les scolaires/périscolaires) - Enfant moins de 10 ans (hors groupe scolaire/périscolaire) - Escape game – 2 joueurs - Escape game – 3 joueurs - Escape game – 4 joueurs - Escape game – 5 joueurs - Escape game – 6 joueurs - Escape game – 7 joueurs - Escape game – 8 joueurs	4,00 € 2,00 € 3,00 € 3,00 € 15 € en supplément 15 € en supplément Gratuité 40,00 € 54,00 € 64,00 € 70,00 € 72,00 € 77,00 € 80,00 €
<b><u>Aire de service camping-cars</u></b> - Jeton	2,50
<b><u>Emprise pylône végétalisée</u></b> - Indemnité annuelle	80,00
<b><u>Concessions cimetière</u></b> - Case cinéraire (15 ans) - Tombe cinéraire (15 ans) - Tombe (largeur maximum 1 m)	400,00 600,00 terrain commun
<b><u>Clôture séparative privée mitoyenne d'emprise communale</u></b> - Participation 50% du ml plafonnée à € TTC (indice ICC – tr2/20 - 1753) :	73,07
<b><u>Borne de recharge véhicules électriques</u></b> - Charge - Dépassement (l'heure supplémentaire)	4,00 20,00

(\*) Exception : prêt gratuit pour association ADSB pour collecte de sang et office religieux à forte assistance

(\*\*) Pas de location aux associations extérieures à Fessenheim ; ne concerne que les associations Caraïbes, Antilles-Guyane et certains cas exceptionnels.

(\*\*\*) Limité aux assemblées générales, réunions et repas de fin de saison

☞ **de fixer** comme suit les indemnités et aides diverses :

OBJET	TARIF (€) AU 01.01.21
<b>Classe de découverte</b> - Janvier à juin (jour/élève) - Septembre à décembre (jour/élève)	Idem tarif département du Haut-Rhin
<b>Indemnité de stage</b> - Stage école (semaine ou équivalent semaine)	50,00

#### **4. AVENANT N° 2 – CONVENTION DE TRANSFERT DE LA MISSION D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS EN MATIÈRE D'URBANISME PAR LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON**

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 11 mars 2015 autorisant le maire à signer la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme ;

Monsieur le maire informe les élus du conseil municipal de la mise en place de l'avenant n° 2 à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme.

Les caractéristiques de l'avenant n° 2 sont présentées ci-dessous :

L'article 9 « Conditions financières » est modifié comme suit. Cette modification s'appliquera dès l'appel de fonds 2021.

*La prestation de service réalisée par le syndicat mixte donnera lieu, annuellement, à un appel de fonds au cours du dernier trimestre de l'exercice précédent, pendant toute la durée de la convention.*

*Le coût de la prestation, visée aux articles 2 et 5, est fixé forfaitairement à 4.50€/habitant, selon le chiffre issu du dernier recensement général de la population en vigueur. La commune s'acquittera de cette somme au mois de janvier.*

L'article 10 « Durée et résiliation » est modifié comme suit :

*La convention est signée pour une durée de 6 ans reconductible tacitement.*

*Elle pourra être dénoncée, au mois de janvier de chaque année, par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de 3 mois.*

*En cas de dénonciation par la commune, elle s'acquittera, dans un délai d'un mois, d'une pénalité forfaitaire correspondant à un an de prestation (4.50€/hab).*

*En cas de litige non résolu par voie amiable, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application des présentes sera porté devant le Tribunal administratif de STRASBOURG.*

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ☞ **d'approuver** l'avenant n° 2 à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme entre la commune de Fessenheim et le syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer ledit avenant et tout autre acte utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **5. MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

### **A. CESSIONS - AFUA RUE DU CHÂTEAU D'EAU**

Sur proposition de M. le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- ☞ **de prendre** acte de l'avis des domaines n° 2019-091V0852 en date du 31 janvier 2020 ;
- ☞ **de céder** les parcelles sises :
  - section 8 n° 754, 755 et 756 (lots 49a, 49b et 49c) d'une contenance totale de 9,39 ares à Monsieur Lucian MOISA et Madame Brigitte PUSCAS au prix de 129 800 euros ;
  - section 8 n° 757 (lot n° 49f) d'une contenance de 2,95 ares à Madame Pascaline FOUBERT, sachant que la présente délibération annule et remplace celle du 15 septembre 2020 (uniquement pour ladite parcelle) suite à une erreur de calcul du prix de vente, et fixe le nouveau prix de vente à 41 000 euros ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer tout acte et document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **6. CLASSE ULIS – REMBOURSEMENT FRAIS OUVERTURE ET TRANSPORT JUSQU'AU COLLÈGE**

La communauté de communes Pays Rhin Brisach a décidé de financer l'intégralité des frais relatifs à l'ouverture et au fonctionnement de la classe ULIS de Fessenheim. Cette prise en charge inclut les achats de mobilier, matériel informatique et ateliers pédagogiques liés à l'ouverture de la classe ainsi que le transport des enfants par un bus scolaire.

Le coût total des achats nécessaires à l'ouverture de la classe ULIS (mobilier, matériels informatique et pédagogique) s'élève à : 3 808,84 €.

Le déplacement des élèves jusqu'au collège est effectué par le transporteur Kunegel depuis le 23 novembre 2020 pour un coût de 45 € par transport (uniquement l'aller ; le retour se fait à pied).

Afin de se caler sur la procédure déjà mise en place à Volgelsheim, il est prévu de prendre en charge la prestation en direct puis de refacturer le coût à la communauté de communes.

Sur proposition de Mme Ghislaine BERINGER, le conseil municipal décide :

- ☞ **d'autoriser** le maire à **signer la convention** avec la société Kunegel pour le transport des élèves de la classe ULIS jusqu'au collège et de refacturer la prestation à la communauté de communes Pays Rhin-Brisach ;

## 7. NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Le Gouvernement a entrepris une série d'actions destinées à renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées. Ces actions doivent, pour en garantir le caractère concret et la pérennité, s'appuyer sur une dimension locale forte. Le Ministère de la Défense a donc décidé d'instaurer au sein de chaque conseil municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense. Ce conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense. Il sera notamment destinataire d'une information régulière.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide :

☞ **de nommer** M. Etienne SIGRIST à cette fonction.

## 8. RAPPORT D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 SUR TERRAIN MOTO-CROSS

M. le maire présente le rapport d'évaluation des incidences Natura 2000 suite à l'aménagement d'un terrain de moto-cross. Un exemplaire a été transmis aux conseillers en amont de la séance.

Sur proposition de M. le maire et afin de conserver au mieux les milieux naturels, la commune s'engage à :

☞ **préserver** les milieux non exploités par le projet de moto-cross ou par la plateforme de dépôts de déchets inertes et déchets verts, à savoir l'ancienne gravière qui constitue actuellement un habitat privilégié de reptiles protégés tels la coronelle lisse et le lézard des murailles et ses abords (milieux arbustifs, habitats de la Laineuse du Prunellier et potentiellement de plusieurs espèces d'oiseaux protégés) ;

☞ **favoriser** les habitats propices aux reptiles dans les secteurs non exploités par le projet en réalisant des aménagements spécifiques comme les dépôts de souches ou de blocs issus de déchets inertes.

## 9. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS

### A. FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide, avec effet au 10 décembre 2020 :

☞ **de supprimer**, après avis du comité technique n° CT2020/185 en date du 10 février 2020, un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à raison de 35 heures/35 heures par semaine ;

☞ **d'arrêter** le tableau des effectifs de la filière comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	
Rédacteur	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
Adjoint administratif	1	1	

## **10. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAU**

### **A. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS RHIN BRISACH**

#### **1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

M. le maire commente le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach dont un exemplaire a été communiqué aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal en prend acte.

## **11. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **A. BILAN TÉLÉTHON**

M. Yannick MEAL, coordinateur du Téléthon, fait un point sur cette édition spéciale. L'association bricolage et celle des donateurs de sang bénévoles ont participé à l'évènement. Le CNPE de Fessenheim a fait don de 1 200 € et l'entreprise La Paëlla d'Isa a récolté 550 € en vendant des paëllas (l'ensemble des bénéfices reversé au Téléthon). S'ajoutent à ces actions divers dons qui fixent la somme totale à 3 800 €.

### **B. PROCHAINE SÉANCE**

Sauf imprévu ou défaut de points à inscrire à l'ordre du jour, la prochaine séance du conseil municipal est fixée au 11 février 2021.

Les prochaines dates sont fixées au :

- jeudi 11 mars 2021
- jeudi 8 avril 2021
- jeudi 6 mai 2021
- jeudi 10 juin 2021
- jeudi 8 juillet 2021

ANCEL Lilly	BERINGER Ghislaine	BODEZ Karine
BRENDER Claude	DESSAINT Baptiste	GROSS Laurianne
GROSSON Florian <b>ABSENT</b>	HEITZMANN Sandrine	KIEFFER Marie-Jeanne
KURTZEMANN Catherine	LESBAUPIN Siegrid	MEAL Yannick
NAEGELIN Bruno	PEREIRA Didier	PIERSON-BEN YEKHLEF Nadia
SCHWEIN Eric	SIGRIST Etienne	TRETZ Jean-Yves
WASSMER Jacky		